

EPO Contingency Upload Service

Questions fréquemment posées (FAQ)

Qu'est-ce que le Contingency Upload Service ?

Le Contingency Upload Service offre une solution de repli pour déposer des documents auprès de l'OEB dans le cas peu probable d'une indisponibilité des autres outils de dépôt en ligne de l'OEB ou en cas d'impossibilité de créer un compte OEB ou de s'y connecter via les autres outils de dépôt en ligne.

Il permet la transmission électronique sécurisée de documents à l'OEB, mais sans les validations et avantages offerts par les outils de dépôt de l'OEB.

Les utilisateurs ont la possibilité de charger des documents PDF, y compris de nouvelles demandes de brevet européen, des demandes internationales et/ou des pièces produites ultérieurement.

Dans quelles situations devrais-je utiliser le Contingency Upload Service ?

Ce service est proposé comme solution de repli, dans le cas peu probable où le demandeur devrait déposer des documents auprès de l'OEB de toute urgence et que les outils de dépôt standards de l'OEB ou le compte OEB ne seraient pas disponibles. En cas d'interruption de service des outils de dépôt en ligne de l'OEB, un lien direct vers le Contingency Upload Service est publié sur la page du site Internet de l'OEB consacrée à la disponibilité des services en ligne.

Il est fortement recommandé aux demandeurs d'utiliser dans toute la mesure possible les services en ligne et les outils de dépôt de l'OEB, afin de bénéficier des validations et du traitement plus rapide des pièces créées à partir de ces outils.

Comment puis-je utiliser le Contingency Upload Service ?

Vous pouvez vous authentifier et utiliser le Contingency Upload Service via votre compte OEB. Si vous n'êtes pas en mesure de vous connecter à votre compte OEB ou d'en créer un, vous avez aussi la possibilité d'utiliser le Contingency Upload Service en fournissant une adresse électronique valide. Vous recevrez alors à l'adresse indiquée un courriel comportant un lien d'accès au Contingency Upload Service.

Que se passe-t-il après que j'ai chargé un ou plusieurs documents à l'aide du Contingency Upload Service ?

Les documents que vous chargez à l'aide du Contingency Upload Service sont stockés sous forme cryptée, la date et l'heure du chargement étant enregistrées.

Une fois le chargement effectué avec succès, vous recevrez un courriel automatique accusant réception des documents et indiquant la date et l'heure de la réception, ainsi qu'un code de référence unique associé à votre chargement.

Le Contingency Upload Service ne prévoit pas les validations normalement effectuées par les outils de dépôt en ligne de l'OEB. Par conséquent, l'OEB devra intervenir après que vos documents auront été chargés, aux fins de leur incorporation dans le dossier de l'OEB et de leur traitement dans le cadre de la procédure de délivrance des brevets.

C'est pourquoi, si votre chargement concerne une nouvelle demande de brevet européen ou une nouvelle demande internationale, le courriel accusant réception de vos documents n'indiquera pas de numéro de demande EP ou PCT. L'OEB émettra ce numéro une fois qu'il aura traité de votre chargement.

Quels formats de documents sont pris en charge ?

Vous pouvez charger des documents au format PDF. Si vous souhaitez charger des listages de séquences, vous pouvez aussi utiliser le format XML ou ZIP. Le chargement d'archives avant conversion n'est pas possible.

Ai-je droit à une réduction de taxe si j'utilise le Contingency Upload Service ?

Les dispositions relatives au paiement des taxes, telles qu'applicables au dépôt sous forme électronique, s'appliquent également au Contingency Upload Service.

Si vous déposez une demande internationale via le Contingency Upload Service, la taxe internationale de dépôt est réduite de 100 francs suisses, le dépôt étant effectué sous forme électronique dans un format sans codage de caractères.

Puis-je acquitter des taxes via le Contingency Upload Service ?

Non, il n'est pas possible d'acquitter des taxes à partir du Contingency Upload Service.

Puis-je utiliser le Contingency Upload Service pour déposer des documents auprès d'offices nationaux ?

Non, le Contingency Upload Service ne peut pas être utilisé que pour le dépôt de documents auprès de l'OEB.

Quelles sont les limites du Contingency Upload Service ?

Ce service n'est destiné à être utilisé qu'en cas d'urgence, si bien que seules les métadonnées de base sont validées pour votre chargement. Par conséquent, vous ne bénéficierez pas des validations et des métadonnées structurées proposées par les services en ligne et outils de dépôt standards de l'OEB.

Les documents chargés ne sont pas indexés automatiquement, et un traitement ultérieur par l'OEB est nécessaire afin qu'ils soient incorporés dans le dossier de l'OEB. Le traitement de ces documents dans le cadre de la procédure de délivrance des brevets et la possibilité de les consulter dans MyEPO Portfolio nécessitera ainsi un temps d'exécution supplémentaire.